

Avenant n° 1 au contrat de services BP-2025-702

ENTRE : **LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC**, personne morale légalement constituée par la *Loi sur la justice administrative* (RLRQ, chapitre J-3), représenté par M^e Serge Ghorayeb, vice-président, dûment autorisé, ayant son siège social au 575, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage, Québec (Québec), G1R 5R4;

(ci-après le « Tribunal »)

ET : **MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L.**, dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est 3340905218, représenté par M^e Luc de la Sablonnière dûment autorisé ainsi qu'il le déclare, ayant une place d'affaires au 2500, place D'Armes, 25^e étage, Montréal (Québec), Canada, H2Y 2W2;

(ci-après appelé le « prestataire de services »)

ET : **M^e Émilie Grenon**, avocate au sein de MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L.;

(ci-après « La ressource »)

ATTENDU QUE par le contrat BP-2025-702 (« Contrat »), intervenu entre les parties le 21 juillet 2025, le prestataire de services agit auprès du Tribunal afin d'agir à titre de conseiller stratégique, de représentante du Tribunal, pour toute préparation en vue de cette représentation et tout autre besoin en lien avec des situations de harcèlement psychologiques ou autres matières connexes;

ATTENDU QUE la clause 1 du Contrat (« DÉSIGNATION DES PARTIES ») prévoit que le Tribunal administratif du Québec est représenté par son vice-président M^e Jacques Boulanger;

ATTENDU QUE M^e Serge Ghorayeb a été désigné, à compter du 20 décembre 2025, vice-président du Tribunal;

ATTENDU QUE la clause 14 du Contrat (« MODIFICATION DU CONTRAT ») prévoit que toute modification au contenu du contrat doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties.

LES PARTIES CONVIENNENT d'apporter la modification suivante au Contrat :

À la clause 1 du Contrat (« DÉSIGNATION DES PARTIES »), remplacer, M^e Jacques Boulanger, par, M^e Serge Ghorayeb.

LES PARTIES SIGNENT,

Le Tribunal

Québec, le 28 février 2026

Lieu et date



M^e Serge Ghorayeb, vice-président
Tribunal administratif du Québec

Le prestataire de services

Québec, le 26 février 2026

Lieu et date



M^e Luc de la Sablonnière
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS
S.E.N.C.R.L.